



Recommandations de la FACE à l'attention des associations de chasse et des chasseurs pour se préparer à faire face à la peste porcine africaine (PPA) sur le terrain et pour la gérer

Associations de chasse : avant une épidémie

Corpus de connaissances :

- Soyez familiarisé(e)(s) avec les documents suivants (au minimum) : [Strategic approach to the management of African Swine Fever for the EU](#), [OIE's handbook](#), recommandations GF-TADS sur la PPA et [CIC/FACE/OIE Recommendations](#).
- [Déléguiez un expert national pour qu'il prenne part au groupe de travail FACE-PPA, qui facilite la coopération internationale et transfrontalière en partageant les mises à jour nationales et les meilleures pratiques.](#)

Communication :

- Développez et mettez en place des campagnes de sensibilisation pour toutes les parties prenantes, y compris les non-chasseurs.
- Mettez l'accent sur certains messages clés lors du processus de communication :
 - La PPA n'est pas dangereuse pour les humains.
 - Quand il n'y a pas d'épidémie, la viande de sanglier est sans danger pour la consommation humaine.
 - Les chasseurs ont un rôle important à jouer dans la surveillance, la prévention et l'éradication de la PPA.
- Lancez ou entretenez un dialogue régulier entre toutes les parties prenantes, en particulier pour accroître l'état de préparation face à la PPA.
 - S'agissant du dialogue avec les autorités, la communication doit être ouverte et bilatérale.
- Utilisez un langage simple et précis, en particulier lorsqu'il s'agit de communiquer avec le grand public au sujet du rôle de la chasse dans l'éradication de la PPA.
- Préparez un exemple de meilleure pratique que vous pourrez partager et qui illustre un territoire de chasse pleinement préparé.

Populations de sangliers :

- Élaborez une stratégie sur mesure, fondée sur la science et portant sur le long terme pour gérer les populations de sangliers et assurez-vous qu'elle soit mise à jour.
 - Conformément aux recommandations internationales, cette stratégie devrait promouvoir une réduction des populations de sangliers, en utilisant des méthodes de gestion efficaces.
- Les normes de haut niveau sur le bien-être des animaux doivent rester d'application.
- Tenant compte de la réduction de la densité des populations, assurez-vous que les chasseurs puissent utiliser les outils pertinents et/ou les techniques cynégétiques (par ex. Vision nocturne et silencieux).
- Interdire l'alimentation complémentaire du sanglier, tout en permettant l'appâtage.

Biosécurité :

- Développez et mettez en œuvre une stratégie de biosécurité pour les chasseurs, en vous fondant sur le [OIE handbook](#).
 - Préparez des programmes/sessions de formation à la biosécurité.
 - Veillez à ce que les chasseurs appliquent les mesures de biosécurité reconnues comme meilleures pratiques et qu'ils disposent de l'équipement requis.
- En coopération avec les autorités concernées, élaborer un programme de travail logistique abordant les actions communes à entreprendre en cas d'épidémie.
 - Si possible, réalisez la simulation d'un tel programme pour vous assurer qu'il fonctionne dans la pratique.

Surveillance :

- Offrez des orientations aux chasseurs et autres acteurs au sujet de la surveillance de la PPA, l'objectif étant de disposer d'un système d'alerte précoce :
 - Comment reconnaître un animal malade (signes cliniques).
 - Que faire en cas de détection d'un animal malade.
 - Pourquoi est-il important de surveiller l'évolution de la maladie.

Associations de chasse : après une épidémie

Corpus de connaissances :

- Assurez la mise à jour des connaissances sur la PPA; partagez les expériences utiles et les enseignements appris avec d'autres, en particulier le Groupe technique sur la Peste porcine africaine.

Communication :

- Informez le grand public, en mettant l'accent sur les messages-clés.
- Travaillez avec toutes les parties prenantes de manière constructive.
- Assurez l'existence d'un dialogue ouvert et bilatéral avec toutes les parties prenantes clés, en particulier les autorités :
 - La transparence et la confiance sont essentielles, surtout pour encourager les chasseurs à entreprendre des actions concrètes.
- Préparez les chasseurs et autres acteurs au sujet des effets à long terme de la PPA :
 - Les maladies endémiques constituent une menace pour les populations de sangliers pendant très longtemps.
 - Il est crucial de rester vigilant dans les domaines de la surveillance, des mesures de biosécurité et de retrait des carcasses.
- Respectez toutes les obligations nationales et internationales en matière d'élimination de la viande d'animaux récoltée dans certaines zones, même si cette viande est propre à la consommation humaine. La viande de sanglier en provenance des autres régions est propre à la consommation.

Populations de sangliers :

- Soutenez la mise en œuvre de la [Strategic approach to the management of African Swine Fever for the EU, les recommandations ci-dessous concernant les zones non infectées](#) :
 - [Pas de nourrissage soutenu, uniquement des appâts.](#)

- [La chasse doit concerner en priorité les femelles adultes et subadultes, en établissant un équilibre entre mâles et femelles.](#)
- [Les exigences minimales en matière de biosécurité applicables aux chasseurs doivent être respectées.](#)
- Il est fondamental que les chasseurs comprennent l'utilité de telles mesures et qu'ils les soutiennent.

Biosécurité :

- Dans le cadre de votre activité de communication, mettez l'accent sur les orientations relatives à la façon de mettre en œuvre les mesures de biosécurité et de retrait des carcasses de manière pratique.
- Organisez des sessions de formation et d'information à l'attention des chasseurs sur ces questions.

Chasseurs : avant une épidémie

Corpus de connaissances :

- Consultez l'information fournie par votre association nationale de chasse et/ou vos autorités :
 - Signes cliniques et autres méthodes de surveillance de la PPA chez le sanglier.
 - Qu'en est-il de la gestion des populations aux fins de prévention de la PPA.
 - Qu'en est-il des mesures de biosécurité ; voir également les chapitres 4 et 5 du [OIE handbook](#).

Communication :

- Veillez à ce que les autres parties prenantes dans votre zone de chasse soient informées au sujet de la maladie et menez à bien avec elles les actions pertinentes :
 - Sylviculture : la PPA peut empêcher la chasse dans des domaines où les ongulés requièrent une gestion.
 - Agriculteurs : utilité des mesures de biosécurité.
 - Tourisme : informez les touristes au sujet des risques liés à la propagation de la PPA.

Populations de sangliers :

- Organisez les efforts de surveillance en coopération avec d'autres parties prenantes et/ou les autorités.
 - Contactez les autorités concernées en cas de suspicion d'animaux contaminés par la PPA.
- Mettez en œuvre des stratégies conformes aux recommandations nationales et internationales pour réduire les populations de sangliers.

Biosécurité :

- Adoptez les mesures de biosécurité nécessaires lorsque vous êtes en contact avec un sanglier :
 - Ne visitez pas un élevage de porcs dans les 48 heures.
 - Préparer une zone où tous les instruments de préparation de la viande animale sont régulièrement nettoyés.
- En cas de déplacement vers ou revenant d'une zone infectée, prenez les mesures de biosécurité nécessaires.
 - N'emportez des produits dérivés du sanglier (par ex. viande, trophées).
- Adaptez les actes/ zone de chasse face à l'épidémie :

- Préparez-vous à appliquer les orientations/ règles communiquées par votre association de chasse/ vos autorités.
- Assurez-vous que vous disposez des outils nécessaires pour appliquer les mesures de biosécurité.

Chasseurs : après une épidémie

Connaissances :

- Assurez-vous que vos connaissances sur la PPA sont à jour, partagez les expériences utiles et les leçons apprises avec autrui, en particulier avec votre association de chasse/ vos autorités.

Communication :

- Continuez à informer les parties prenantes au sujet des dangers de la PPA et de la manière d'empêcher sa propagation.
- Informez autrui au sujet des mesures que vous mettez en œuvre et cherchez à établir des partenariats pour renforcer l'impact de celles-ci.

Populations de sangliers :

- Appliquez des mesures pour réduire les populations de sangliers dans les zones non infectées et soutenez le cas échéant d'autres mesures dans les zones infectées :
 - Assurez-vous de vérifier quelles sont les mesures qu'imposent les autorités.
- La surveillance constante est importante et le retrait des carcasses est crucial car la PPA reste présente dans l'environnement pendant une période de temps assez longue :
 - Offrez votre soutien aux autorités pour mener à bien ces tâches.

Biosécurité :

- Assurez-vous que vous avez la formation et tout l'équipement nécessaires pour mettre en œuvre les mesures de biosécurité.
- Lorsque vous chassez, appliquez toutes les mesures de biosécurité nécessaires et signalez-les à tout autre acteur concerné.

Il convient de noter que le commerce du sanglier est totalement interdit en vertu de l'article 15, paragraphe 3, de la décision d'exécution 2014/709 de la Commission.